



D.2019.10.16.5.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

5 – PROJETS TERRITORIALISES

**5.18 - Linéo 5 - Portet sur Garonne – Toulouse - Avenant n°1 au marché L5 2018 13591 M
Groupement MALET/JEAN LEFEBVRE Midi-Pyrénées - Lot 01 - Travaux de voirie, assainissement,
signalétique : autorisation de signer l'avenant n° 1**

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Par délibération D.2016.05.25.2.1 du 25 mai 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme de l'opération LINEO 5 Portet sur Garonne / Toulouse Empalot.

Par délibération D.2018.02.07.3.3 du 07 février 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les études d'AVP des aménagements confiés par le mandat de Maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie dans le cadre du projet LINEO 5 Portet-Toulouse et arrêta l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 5 340 000 euros HT (valeurs avril 2016).

Par délibération D.2018.10.03.6.18 du 3 octobre 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités autorisait la signature du marché L5 2018 13591 M attribué au groupement d'entreprises MALET/JEAN LEFEBVRE Midi-Pyrénées relatif aux travaux de voirie, assainissement, signalétique pour un montant de 4 194 011,87 € HT (option comprise).

Pour mémoire, le présent marché est un marché à prix unitaires dont le montant global est issu de l'application des quantités inscrites au détail estimatif.

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché L5 2018 13591 M :

1. Des prestations complémentaires apparues en cours de marché donnant lieu à la fixation de prix nouveau définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux,
2. Des modifications de programme ayant eu lieu en cours de marché,
3. Les modifications apportées au bordereau de prix unitaires, au détail estimatif du marché pour donner suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

Les prestations complémentaires apparues en cours de marché ont fait l'objet d'une plus-value totale de 321 540,52 € HT dont le détail est précisé dans l'avenant en annexe de la présente délibération.

S'agissant des modifications du projet, elles consistent principalement en la réduction du périmètre de l'opération par la suppression du tronçon partant de la rue des Frênes au chemin du Roussimort et par la suppression du secteur Salengro sur la rue des Ecoles.

La suppression des prestations initiales prévues au marché fait l'objet d'une moins-value totale de : - 117 565,22 € HT. Les moins-values correspondantes sont intégrées dans l'ajustement des quantités du Détails Estimatifs du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant global du Détail Estimatif de 4 397 987,17 € HT, soit une augmentation de 203 975,30 € HT.

L'incidence financière du présent avenant est de + 203 975,30 € HT.

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	4.194.011,87 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	203 975,30 € HT
<u>Nouveau montant total du marché H.T. :</u>	4 397 987,17 € HT

Le montant total du marché passe ainsi de 4 194 011,87 € HT à 4 397 987,17€ HT, soit une augmentation de 4,86 % par rapport au marché L5 2018 13591 M précité.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-18D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché L5 2018 13591 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

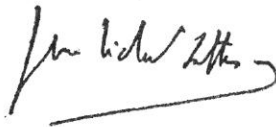
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° L5 2018 13591 M conclu avec le groupement MALET/JEAN LEFEBVRE Midi Pyrénées pour un montant de 203 975,30 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



LINEO 5

PORTET - TOULOUSE

LOT 1 : VOIRIE, ASSAINISSEMENT, SIGNALÉTIQUE

AVENANT 01

MARCHE N° L5 2018 13591 M

Septembre 2019



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191017-20191016-5-18D- DE Date de télétransmission : 17/10/2019 Date de réception préfecture : 17/10/2019

1 PREAMBULE

Marché de travaux n° L5 2018 13591 M – Lot 1 Voirie, Assainissement, Signalétique – MALET/Jean LEFEBVRE

Notifié à l'entreprise le 17 Octobre 2018

2 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché L5 2018 13591 M:

1. Des prestations complémentaires apparues en cours de marché donnant lieu à la fixation de prix nouveau définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux,
2. Des modifications de programme ayant eu lieu en cours de marché,
3. Les modifications apportées au bordereau de prix unitaires, au détail estimatif du marché pour donner suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

3 PRESTATIONS MODIFIEES

Fiche de Travaux Modificatif n°1 : Modification du projet - secteur PUJOL

- Reprise des plans d'exécutions du secteur,
- Adaptation des premiers travaux engagés sur le secteur,

FTM n °01 jointe en Annexe du présent avenant.

Fiche de Travaux Modificatif n°2 : Modification du projet - secteur CCE5

- Immobilisation ponctuelle de l'équipe,
- Déplacement des emprises chantier,
- Reprise des plans d'exécution,

FTM n °02 jointe en Annexe du présent avenant.

Fiche de Travaux Modificatif n°3 : Adaptation des quais

- Mise en place de caniveau au droit des quais,

FTM n °03 jointe en Annexe du présent avenant.

Fiche de Travaux Modificatif n°4 : Adaptation du réseau d'eau pluviale

- Modification du réseau secondaire,
- Travaux sur réseau amianté,
- Adaptation du cadre pluvial,

FTM n °04 jointe en Annexe du présent avenant.

Fiche de Travaux Modificatif n°5 : Mobilisation de moyens supplémentaires phase 3

FTM n °05 jointe en Annexe du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-18D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

Suppression du tronçon RD120 - Rue des Frênes / Chemin du Roussimort

Réduction du périmètre de l'opération par la suppression du tronçon partant de la rue des frênes au chemin du roussimort.

Les moins values correspondantes sont intégrées dans l'ajustement des quantités du Détails Estimatifs du marché, synthétisé dans l'annexe du présent avenant.

Suppression du secteur Salengro

Réduction du périmètre de l'opération par la suppression du secteur Salengro sur la rue des écoles.

Les moins values correspondantes sont intégrées dans l'ajustement des quantités du Détails Estimatifs du marché, synthétisé dans l'annexe du présent avenant.

4 FIXATION DES PRIX NOUVEAUX UNITAIRES

La rémunération de prestations complémentaires visées ci-dessus est assurée d'une part par des prix unitaires du marché initial, d'autre part par les prix unitaires nouveaux ci-dessous qu'il convient d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires du marché :

PN n°	Libellé	Unité	Prix unitaire
PN1	Reprise de plans d'exécution	Journée	425,00 €
PN2	Mobilisation de moyens supplémentaires	Journée	3 500,00 €
PN3	Déplacement de balisage chantier	Mètre Linéaire	15,42 €
PN4	Réalisation d'un levé topographique complémentaire	Forfait	3 780,00 €
PN5	Immobilisation d'équipe – Arrêt de chantier	Journée	3 500,00 €
PN6	Caniveau simple en béton profil CS2 préfabriqué	Mètre Linéaire	24,75 €
PN7	Canalisation PVC CR16 Ø200 à 250 - profondeur jusqu'à 2,50m	Mètre Linéaire	99,75 €

Le bordereau de prix complémentaire est joint en annexe du présent avenant

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-18D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

5 MODIFICATION PORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant global du Détail Estimatif de 4 397 987,17 € HT, soit une augmentation de 203 975,30 € HT.

Le détail estimatif réajusté est repris dans en annexe du présent avenant.

L'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
MONTANT MARCHÉ INITIAL (AVEC OPTION)	4.194.011,87 €	838.802,37 €	5.032.814,24 €
MONTANT DE L'AVENANT N°01	203 975,30 €	40 795,06 €	244 770,36 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ (AVEC OPTION)	4 397 987,17 €	879 597,43 €	5 277 584,60 €

6 DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution indiqués à l'article 7.1 du CCAP ne sont pas modifiés.

7 AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation a recours du titulaire a toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait en un seul original, à Toulouse le 04/09/2019

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

LE TITULAIRE

TISSEO INGENIERIE

NICOLAS DELPECH
DIRECTEUR

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-18D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019